



PRÉFET DE LA RÉGION
NORD - PAS-DE-CALAIS

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement



RÉGION
Nord-Pas de Calais



Schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie du Nord-Pas-de-Calais

**Réunion territoriale de concertation
Valenciennes (18/10/2011)**

Synthèse des échanges



Synthèse des échanges

Le Schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie du Nord-Pas-de-Calais fait l'objet d'une procédure de consultation et de concertation du 15 septembre au 15 novembre 2011. 4 réunions territoriales de concertation sont prévues dans ce cadre pour recueillir l'avis des acteurs régionaux sur le contenu du document, à Arras, Valenciennes, Dunkerque et Lille.

La réunion territoriale de concertation organisée à Valenciennes a consisté en une alternance de présentations et de temps de questions/réponses et de débats.

Ont ainsi été abordé les points suivants :

- *la démarche d'élaboration du SRCAE en Nord-Pas-de-Calais face aux enjeux mondiaux du changement climatique*
- *les principaux enseignements du diagnostic et des exercices de scénarisation prospective*
- *les orientations clés du SRCAE*

Le support affiché lors de la réunion est dès à présent accessible à l'adresse ci-dessous :

Ce compte-rendu a vocation à le compléter en restituant les échanges (questions et réponses) qui sont intervenus tout au long de la réunion, de façon synthétique et thématique.

La démarche d'élaboration et de mise en œuvre du SRCAE du Nord-Pas-de-Calais	4
La mobilisation des acteurs	4
La méthode de territorialisation du SRCAE	4
Les moyens de la mise en œuvre du SRCAE	5
Le caractère contraignant du SRCAE	5
Le suivi du SRCAE	6
La question de l'usage des sols	6
Les termes et concepts employés	6
Le niveau d'ambition affiché	7
La complémentarité des ambitions en matière de boisement et de maintien des terres agricoles ..	7
Le développement de l'agriculture biologique et des circuits de proximité.....	7
La production d'énergie en Nord-Pas-de-Calais	8
Le nucléaire	8
Le solaire et le photovoltaïque.....	9
La géothermie.....	9
L'éolien	9
La méthanisation	10

Les transports	10
La politique de stationnement	10
Les niveaux d'ambition pour les modes alternatifs à la voiture	10
Le bâti.....	11
La réhabilitation thermique.....	11
Les modes de chauffage.....	11
La publicité énergivore.....	11

Vous pouvez nous donner votre avis :

- à travers un questionnaire dédié sur le site www.srcae-5962.fr
- en envoyant une contribution écrite aux deux adresses e-mails suivantes :
srcae.dreal-npdc@developpement-durable.gouv.fr
srcae.environnement@nordpasdecals.fr

La démarche d'élaboration et de mise en œuvre du SRCAE du Nord-Pas-de-Calais

La mobilisation des acteurs

❖ PNR Scarpe Escaut

Les chartes de PNR ne sont pas recensées dans la liste des stratégies infrarégionales présentées au début du SRCAE, alors qu'il s'agit de projets de territoire, qui ont un lien direct de compatibilité avec les SCOT (ce que n'a pas le SRCAE). En cas de contradiction potentielle entre le SRCAE et une charte de PNR face à un SCOT, ce pourrait être la charte qui l'emporte...

- *C'est un oubli : il faut ajouter les chartes de PNR à la liste en question dans le SRCAE.*

La méthode de territorialisation du SRCAE

❖ PNR Scarpe Escaut

Les différents niveaux d'ambition chiffrés exprimés au niveau régional posent question en termes de déclinaison territoriale. En effet, la diversité des projets de territoire et des dynamiques territoriales (ex. en termes d'occupation des sols, au niveau de l'agriculture...), a des implications en termes d'objectifs à atteindre par territoire : ils ne peuvent être les mêmes. Qu'est-il prévu en termes de déclinaison territoriale ?

- *Le choix a été fait de ne pas afficher dans le SRCAE d'objectifs chiffrés par territoire infrarégional. En revanche, le but est d'enrichir le document d'ici sa finalisation avec des critères d'appréciation des objectifs destinés aux territoires. Cette démarche sera notamment réalisée sur la question du rythme de l'artificialisation. Par exemple, une liste de critères d'appréciation pourrait être définie pour que chaque SCOT puisse déterminer si l'ouverture à l'urbanisation qu'il concède s'inscrit dans les objectifs du SRCAE : l'historique de l'artificialisation, la densité de population et la densité urbaine, les effets sur les terres agricoles et les espaces naturels... Ces critères sont en cours de réflexion au sein des services de l'Etat et de la Région.*

❖ SCOT du Valenciennois

Dans le cadre de l'élaboration de ces critères de territorialisation des orientations du SRCAE, dans quelle mesure les SCOT / PNR seront-ils associés ?

- *Il n'y a pas actuellement de dispositif de concertation spécifique prévu mais il est envisageable de mobiliser le Comité territorial (COTER) sur ce sujet.*

Les moyens de la mise en œuvre du SRCAE

❖ Renault Douai

Quel accompagnement / quelles subventions pour soutenir les investissements nécessaires à la mise en œuvre des orientations dans le secteur industriel ?

Les investissements nécessaires sont en effet très élevés, notamment pour développer les énergies renouvelables, dans un contexte de crise économique, et ne sont pas rentables à l'échelle de l'industrie (quelques années).

❖ Communauté d'agglomération de Cambrais

La question des moyens financiers est très importante, car c'est elle qui détermine la capacité des acteurs à mener leurs projets.

❖ Commune d'Aniche (adjointe au maire)

On ne voit pas apparaître dans les documents quels sont les moyens, en particulier financiers, mis à disposition des acteurs dans le cadre du SRCAE pour atteindre les objectifs fixés. Est-ce prévu dans un autre temps, dans un autre cadre ? Y aura-t-il des accompagnements mis en place dans le cadre du SRCAE ? Sans précisions sur ces moyens, le SRCAE risque de n'être qu'une déclaration d'intention !

- *Le SRCAE a pour vocation première de définir une feuille de route, de définir les sujets prioritaires pour les acteurs régionaux et infrarégionaux. Il s'agit d'un point de départ.*
- *Toutefois, aujourd'hui, le constat est fait que les accompagnements disponibles ne sont pas à la hauteur des objectifs Grenelle mais seulement des mesures Grenelle. Dans le SRCAE, le but est de se mettre d'accord sur les objectifs à atteindre et de lister les accompagnements supplémentaires nécessaires. Néanmoins, à noter que les moyens peuvent être hors budget (ex. les stratégies des élus infrarégionaux dans l'élaboration de leurs documents d'urbanisme).*
- *La question des moyens à mobiliser doit être précisée car ils ne sont pas identiques d'une orientation à l'autre : les réunions de concertation visent à préciser les attentes des acteurs sur ce point.*
- *Les industriels peuvent se reporter aux appels d'offre nationaux qui matérialisent une politique d'aide, par exemple sur la biomasse ou le solaire.*

Le caractère contraignant du SRCAE

❖ Vallourec Saint-Saulve

Comment les objectifs précis du SRCAE vont-ils être déployés au niveau des industriels, via des arrêtés préfectoraux complémentaires ?

- *Le SRCAE ne va pas prescrire des choses aux industriels, il n'a pas de valeur contraignante à leur égard. En revanche, la direction des installations classées de la DREAL tiendra compte du SRCAE dans la formulation de ses observations.*

Le suivi du SRCAE

❖ Vallourec Saint-Saulve

Les objectifs à atteindre à l'horizon 2020 ont été construits sur la base des chiffres de 2005. Seront-ils modulables au regard des évolutions des périmètres de production ?

- *C'est la notion d'efficacité énergétique à production équivalente qui est privilégiée.*

❖ PNR Scarpe Escaut

Une révision est prévue dans 5 ans, mais quel sera le niveau de suivi de l'atteinte des objectifs mis en place ? Dans les orientations du projet de SRCAE, un certain nombre de partenaires et quelques pistes d'actions sont cités, mais sans que ce soit très précis, notamment en termes de compétences, d'objectifs à atteindre et d'accompagnement, en particulier financier, des uns et des autres.

- *Les textes évoquent un comité de suivi – sa composition sera déterminée par le comité de pilotage du SRCAE, sans doute fin novembre – qui va rendre compte régulièrement au comité de pilotage de l'état d'avancement des orientations et l'atteinte des objectifs. Une révision complète doit être réalisée tous les 5 ans. Si le constat est fait à ce moment-là que l'atteinte des objectifs est très faible, le document pourra être entièrement refondu. La mise en place de ce comité de suivi est liée à la création de l'Observatoire climat énergie du Nord-Pas-de-Calais, en cours de montage, qui est porté par le Pôle Climat (CERDD). Cet observatoire sera aussi une cheville ouvrière pour le suivi des indicateurs du SRCAE.*

La question de l'usage des sols

Les termes et concepts employés

❖ Chambre régionale de l'agriculture

La Chambre d'agriculture fait part de son désaccord avec le chiffre de l'artificialisation des sols présenté. Il ne faut pas confondre changement de destination et artificialisation des sols. Pour sa part, elle considère de préférence le changement de destination / d'affectation des sols, qui s'élève à environ 2500 ha par an dans la région. Ce chiffre est construit en relevant dans les documents d'urbanisme toutes les zones qui quittent le statut de terres cultivées, pour devenir une zone d'activités, une zone d'habitat ou une zone boisée.

❖ Maire de Fresnes-sur-Escaut

Il faudrait préciser ce qu'est l'artificialisation des sols : est-ce l'utilisation des sols à d'autres fins qu'agricoles ou l'imperméabilisation ?

❖ PNR Scarpe Escaut

Il manque une définition de l'artificialisation des sols dans le SRCAE : comment est-ce calculé, comment cela va-t-il être suivi ?

- *Des précisions sont à apporter sur la méthode et les définitions employées dans le SRCAE en ce qui concerne l'usage des sols.*

Le niveau d'ambition affiché

❖ **PNR Scarpe Escaut**

L'objectif affiché dans le SRCAE est de diviser par 3 le rythme d'artificialisation des sols par rapport à ce qui a été constaté entre 1998 et 2005. Cet objectif semble très ambitieux et pose la question de la territorialisation des efforts à réaliser. Par exemple, la Charte du PNR Scarpe Escaut n'affiche qu'un objectif de se contraindre au rythme maximum constaté entre 1998 et 2005, mais cela a déjà fait l'objet de nombreux débats sur le territoire.

❖ **Maire de Fresnes-sur-Escaut**

L'objectif de 500 ha / an semble inepte, irréalisable dans les conditions actuelles.

- *Cet objectif est élevé mais ne correspond qu'à un retour au rythme observé sur la période 1990 – 1998. De nombreuses pistes évoquées peuvent y concourir : la densification des zones d'activités, leur accès par les transports en commun...*

La complémentarité des ambitions en matière de boisement et de maintien des terres agricoles

❖ **Chambre régionale d'agriculture**

Quel est le delta en matière de puits carbone entre un ha de prairie, un ha de luzerne et un ha de forêt par exemple ? Est-il possible de concilier la vocation alimentaire de l'espace agricole et l'objectif de la Région de boiser 90 000 ha en trente ans ?

❖ **PNR Scarpe Escaut**

L'orientation AT2 peut sembler contradictoire car elle demande à la fois à augmenter les boisements et à maintenir les prairies, alors que dans la pratique ce sont ces dernières qui sont le plus souvent considérées comme moins intéressantes sur le plan agricole et destinées à ce titre au boisement.

Le développement de l'agriculture biologique et des circuits de proximité

❖ ?

Pourquoi n'y a-t-il pas d'objectifs d'augmentation des surfaces agricoles en agriculture biologique, alors que la Région est bien en retard par rapport aux autres régions françaises, et que le cadre réglementaire incite à les développer ?

- *Il n'y a pas de mode de calcul pour traduire en émissions de GES / consommation énergétique l'évolution des surfaces agricoles bios. En revanche, cette question est traitée de façon qualitative dans le SRCAE dans le chapitre dédié à l'évolution des modes de production et de consommation.*

- *En Nord-Pas-de-Calais, l'impact sur la qualité de l'air de l'usage des intrants est très suivi mais demeure une vraie problématique.*

❖ **Chambre d'agriculture régionale**

Depuis de nombreuses années, la Chambre d'agriculture met des moyens pour réduire ses consommations de produits phytosanitaires, multiplier les plans de performance énergétique (cf. coût de l'énergie) et pour développer l'agriculture biologique / de proximité mais il faut veiller à adapter la production à la consommation.

La législation issue du Grenelle affiche des objectifs chiffrés d'introduction d'aliments issus de l'agriculture biologique ou de proximité, dans la restauration collective notamment, mais on ne pourra emmener les agriculteurs vers ces modes de production que si les marchés sont bien présents et que la pérennité de leur activité est assurée.

De même, il faut être vigilant dans la réflexion menée à l'échelle d'un territoire alors que les problèmes d'autonomie alimentaire / d'énergie / de climat sont mondialisés : si l'on demande aux agriculteurs de réduire leur utilisation des intrants, que la consommation des terres agricoles se poursuit, leur potentiel de production va diminuer et il sera nécessaire d'importer des produits agricoles de pays comme le Brésil.

Ainsi, si la Chambre est bien sûr favorable à la défense de l'environnement, il faut veiller à la cohérence des objectifs chiffrés entre les différentes priorités.

❖ ?

N'y a-t-il pas une responsabilité des collectivités sur la restauration collective ? Ne faut-il pas ouvrir un débat dans le cadre du SRCAE sur la consommation de protéines ?

❖ **Chambre régionale d'agriculture**

La CRA est sensible à la nécessité de produire plus local, elle fait des efforts en ce sens, notamment pour multiplier les points de vente des produits de terroir. La réglementation des appels d'offre constitue un frein pour l'alimentation dans la restauration collective, il faut du temps pour améliorer les échanges.

La production d'énergie en Nord-Pas-de-Calais

Le nucléaire

❖ **Centre hospitalier Le Quesnoy**

Pourquoi n'entend-on pas parler du nucléaire alors que la Région est très concernée, avec la centrale de Gravelines (6 EPR, vieux de plus de 30 ans) qui représente un enjeu majeur en termes de santé publique ? Est-ce que ce schéma se donne l'ambition de préparer une sortie du nucléaire en agissant sur tous les leviers (sobriété, efficacité énergétique, ENR, investissement en matière de R&D : réseaux intelligents, smart grid, stockage de l'énergie) ?

- *Le SRCAE ne parle pas de sortie du nucléaire. En ce qui concerne la Région, si elle copilote ce schéma, celui-ci ne résume pas sa position sur la question climatique. Elle souhaite*

atteindre le Facteur 4 mais aussi engager une transition énergétique. C'est en ce sens qu'elle a récemment voté une motion en faveur d'une sortie du nucléaire et d'un nouveau mix énergétique, et qu'elle mobilise d'autres espaces de dialogue pour mener cette réflexion, notamment le volet climat de son SRADT. Celui intègrera des éléments sur les nouveaux types de réseaux énergétiques et le développement des énergies renouvelables.

- *Les aspects R&D sont présents dans toutes les orientations.*

Le solaire et le photovoltaïque

❖ Amis de la Terre du Cambrais

Faut-il installer des panneaux photovoltaïques au sol, alors qu'il y a déjà dans la région une très forte consommation d'espaces agricoles et que de grandes surfaces de toiture et de parkings peuvent s'y prêtées ?

❖ Communauté d'agglomération de Cambrais

La CA de Cambrais développe actuellement un parc au sol photovoltaïque, surtout sur des pistes béton, dans le cadre d'une requalification de friche industrielle. L'EPCI veille à ne pas nuire aux superficies agricoles.

- *Dans les cahiers techniques du SRCAE, un chapitre est dédié à la question du photovoltaïque. Il y est expliqué qu'au regard des enjeux de l'artificialisation il faut être très prudent.*

La géothermie

❖ ?

Le projet de SRCAE est insuffisamment ambitieux en matière de géothermie.

❖ ?

La géothermie est une piste très intéressante mais qui représente un investissement très important, notamment pour les particuliers. Y a-t-il des accompagnements à prévoir ?

L'éolien

❖ ?

Il est très compliqué pour les élus de développer l'éolien, dans le contexte réglementaire annuel, avec le foisonnement des développeurs, les pressions sur le foncier. Il faudrait faire changer considérablement les conditions d'installation de l'éolien, sans quoi les objectifs du SRCAE dans ce domaine ne seront pas atteints.

La méthanisation

❖ Chambre d'agriculture régionale

Les objectifs affichés dans le projet de SRCAE en matière de méthanisation sont sous-estimés, d'autant que 25% des déchets verts et ménagers sont méthanisables. Le gain est à la fois en matière de GES (limitation des émissions d'ammoniac) et de production d'énergie.

- *Le projet de SRCAE peut évoluer fortement et être enrichie des estimations et précisions à la disposition des acteurs locaux.*

Les transports

La politique de stationnement

❖ Syndicat des transports de Valenciennes

Le corolaire de la limitation de l'usage de la voiture est l'augmentation des contraintes sur le stationnement, en particulier pour les personnes qui réalisent des déplacements pendulaires. Il faut les inciter à venir autrement au travail. Au-delà, un meilleur partage de l'espace modal est nécessaire.

Les niveaux d'ambition pour les modes alternatifs à la voiture

❖ ?

Les techniciens et les élus ont souvent l'air en retrait par rapport à ce que les habitants, les usagers sont prêts à faire. Le meilleur exemple est l'adhésion complète de la population à V'Lille. Il faut jouer sur les comportements.

❖ Maire de Fresnes-sur-Escaut

En ce qui concerne les transports en commun, à l'inverse, l'objectif est insuffisant. Si l'on veut véritablement travailler sur la diminution des émissions de GES liées aux véhicules individuels, cet objectif est trop peu ambitieux.

❖ Communauté de communes du Caudrésis et du Catésis

Les objectifs ne sont pas très ambitieux au regard des déplacements en modes actifs dans les pays voisins (Belgique, Allemagne, Suisse), qui ont fait des efforts d'aménagement il y a 15 / 20 ans – il est lent d'aboutir à des aménagements qui incitent les populations à utiliser des modes doux. Ceux qui ont la responsabilité des aménagements sont peut-être insuffisamment interpellés. Un objectif plus ambitieux doit être envisagé, et concerner autant les milieux ruraux qu'urbains.

- *Les objectifs en matière de transport sont sans doute insuffisamment ambitieux. Quand on regarde tous les projets de TC en cours sur la région, il y a une vraie dynamique, il y a de quoi être positif.*

Le bâti

La réhabilitation thermique

❖ Maire d'Hanzin, Vice-président à la Communauté d'agglomération de Valenciennes métropole

Le principal problème sur tout le corridor minier est celui des propriétaires de logements individuels privés à faibles revenus pour qui il est impossible de réaliser les investissements nécessaires à l'amélioration de la performance énergétique de leurs logements, malgré les aides existantes (ex. prêt à taux 0...). Cela concerne un grand nombre de logements (ex. plus de 50 000 logements concernés sur la Communauté d'agglomération de Valenciennes). Quelles sont les solutions ? Quels sont les leviers mobilisables ?

- *Au-delà du ciblage des logements en fonction de leur performance énergétique, une dimension essentielle de la mise en œuvre de l'orientation dédiée à la réhabilitation thermique est la solvabilité des ménages et leur éventuelle précarité énergétique, dans un contexte de hausse croissante du prix de l'énergie.*
- *La Région est actuellement en réflexion sur le programme Réhabilitation de 100 000 logements qu'elle a adopté, en partenariat et en co-construction avec les territoires qui ont la main sur la pierre, afin de définir de nouveaux modes d'intervention permettant de toucher les propriétaires privés.*

Les modes de chauffage

Il faudrait supprimer le chauffage électrique à réaliser car c'est une aberration énergétique. Les consommations ne sont pas régulières sur l'année, ce qui pose des problèmes d'alimentation : gâchis énergétique, surconsommation en période de pointe...

- *L'objectif affiché dans le SRCAE est une stabilisation de l'usage des chauffages électriques d'ici 2020 et leur disparition d'ici 2050.*

La publicité énergivore

❖ ?

Il y a de plus en plus de panneaux publicitaires animés dans les villes, or ils ont une consommation énergétique très élevée, et sont inutiles, hormis pour inciter les particuliers à consommer. Les élus pourraient-ils être sensibilisés davantage ?